



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

## **COMMISSION DE SUIVI DE SITE**

### **COMPLEXE TECHNIQUE DE L'ENVIRONNEMENT – BEGLES**

**SÉANCE DU 9 juillet 2024**

#### **Ouverture de la séance :**

Le 09 juillet 2024 à 14h00, s'est tenue une réunion de la Commission de suivi du site du complexe technique de l'environnement de Bègles, sous la présidence de Monsieur Alain GUESDON, Directeur Départemental Adjoint des Territoires et de la Mer de la Gironde.

#### **Membres de la Commission de suivi de site :**

Ont participé à cette réunion :

##### *Collège des collectivités territoriales :*

- Madame Hélène CURE – Bordeaux Métropole

##### *Collège des exploitants (société VALBOM) :*

- Monsieur Thibaut DEJARDIN – Directeur de VALBOM
- Monsieur Patrick LAMBERT – Directeur de l'Unité de Valorisation Energétique
- Madame Véronique PIOTON - Coordinatrice administrative
- Madame Marine SAINT-DENIS - représentant BIO-TOX

##### *Collège des salariés :*

- Madame Sandra BARRERE – Chargée des Pesées - Représentante du personnel au sein du CSE
- Monsieur Daniel-David PARENT - Délégué du Personnel

*Collège des riverains et associations :*

- Madame Colette GOUANELLE - SEPANSO Gironde

*Collège des administrations :*

- Monsieur Alain GUESDON – Directeur Départementale Adjoint des Territoires et de la Mer – Président de la commission de suivi de site
- Monsieur Arnaud LADEPECHE – Inspecteur de l'Environnement au sein de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle – Aquitaine (Unité Départementale 33)
- Monsieur Pierre ROUSTIT – Service des Procédures Environnementales (Unité Prévention des Pollutions et des Nuisances)

Étaient excusés :

Le représentant de l'ARS

**Ordre du Jour :**

I/ Présentation du rapport d'exploitation 2023 du Complexe Technique de l'Environnement.

II/ Bilan de l'inspection des installations classées

III/ Questions diverses

**I/ Présentation du rapport d'exploitation 2023 du Complexe Technique de l'Environnement**

M. GUESDON, Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la Mer et président de la commission, remercie les participants et donne la parole à Monsieur Thibaut DEJARDIN pour la présentation du rapport d'activité de l'année 2023.

**1) La délégation de service public et les faits marquants de 2023**

**Délégation de Service Public :**

**Monsieur Thibaut DEJARDIN** rappelle les détails de la DSP : elle est de 7 ans et 10 mois (20/02/20 au 31/12/27), le périmètre du marché de la société dédiée VALBOM est l'UVE et le centre de tri de Bègles et l'exploitation de l'UVE de Cenon.

VALBOM investit 54 M€ de travaux pour la performance environnementale.

L'installation est certifiée ISO : 9001, 14001, 50001, 45001 et 55001 (en 2023).

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles, c'est une capacité de 273 000 tonnes/an (3 fours).

Le réseau de chaleur urbain « Bordeaux Begles Energie » c'est 27 000 équivalent-logements desservis via 18 km de réseau. Cela représente 90 % d'énergie renouvelable et de récupération soit 15 000 tonnes de CO2 évitées /an.

L'UVE fonctionne avec l'eau en provenance de la station d'épuration du Clos de Hilde. Les eaux de la STEP sont récupérées par VALBOM pour le process de traitement des fumées.

De plus, un réseau de chaleur industriel a été mis en place en 2023 et permet d'emmener la vapeur générée par l'UVE de Bègles vers la station d'épuration afin d'alimenter le digesteur et de sécher les boues.

Concernant le centre de tri, son activité représentait environ 50 000 tonnes/an avec un débit de 12 tonnes/heure (4 séparateurs optiques et une surface de 5 600 m<sup>2</sup>) jusqu'au 31/12/2022

Les travaux réalisés et la mise en place du nouveau centre de tri au 01/01/2023 portent les capacités de traitement à 65 000 tonnes/an soit 17 tonnes/heure (14 séparateurs optiques, 3 robots, surface de 10 900 m<sup>2</sup>) avec notamment l'extension des consignes de tri de matières plastiques.

L'installation a donc été agrandie d'environ 5 300 m<sup>2</sup>, une nouvelle chaîne de tri a été mise en place intégrant la sécurisation de la zone de réception, le tri automatisé à 17t/h, une cabine ergonomique de tri manuel avec vue sur la Garonne et l'arrêt des postes de nuit.

#### Faits marquants 2023 :

Unité de valorisation énergétique :

- 0 accident de travail avec arrêt ;
- Obtention de la certification ISO 55 001 (ASSET MANAGEMENT) ;
- Mise en service du réseau de chaleur industriel alimentant la STEP ;
- Début des travaux de montage de la pompe à chaleur ;
- Début des travaux de mise en place des équipements de traitements complémentaires des rejets atmosphériques et aqueux ;
- Un arrêt du groupe turbo alternateur suite à l'apparition de vibrations - 524 heures d'arrêt de production électrique ;
- Mise en service du nouveau logiciel réglementaire des gestion des rejets atmosphériques ;
- Ouverture progressive du tiers lieu - Maison Rêvée.

Centre de tri :

- 0 accident de travail avec arrêt ;
- Finalisation du process et démantèlement de l'ancien process ;
- Réalisation et aménagement des espaces verts et extérieurs ;
- Fin de la mise en service des travaux de 1er établissement.

#### 2) Les performances du centre de tri :

En 2023, il y a eu 51 910 tonnes de déchets réceptionnés sur le site dont 38 441 provenant de la métropole soit 74,1% des apports. C'est plus qu'en 2022 (pour rappel 47 836 tonnes dont 36 772 provenant de la métropole).

Il faut noter, en lien avec l'application des consignes d'extension de tri, une baisse des ordures ménagères et une augmentation du tri sélectif. VALBOM a constaté une augmentation de 7% sur le tri.

#### 3) Les performances de l'unité de valorisation énergétique :

**Monsieur Patrick LAMBERT** présente les chiffres pour l'UVE.

237 016 tonnes de déchets ont été réceptionnées en 2023 (pour rappel 247 236 tonnes en 2022). 54,4 % viennent de la métropole bordelaise. Les autres viennent d'autres collectivités et pour 14 % sont des déchets d'activités d'entreprises. Les apports sont en baisse, cela est principalement lié à la diminution des déchets en provenance des collectivités.

Le rendement énergétique d'UVE pour 2023 est de 74,4 % soit 2,6% de plus qu'en 2022.

La disponibilité de l'UVE est en baisse par rapport à 2022. Il y a eu 2 arrêts techniques des lignes d'incinération en 2023 pour maintenance ce qui a impacté la disponibilité.

La performance énergétique de l'UVE représente 30,7 GWh en énergie thermique pour le réseau de chauffage et 114,8 GWh de production électrique.

La production d'énergie électrique par rapport à 2022 alors que la production d'énergie thermique est en hausse. Cela est lié au démarrage de la fourniture en énergie à la STEP du Clos de Hilde et au développement du réseau de chaleur urbaine de St Jean Belcier.

En 2023, les tonnages des déchets de combustion ont représenté : 46 334 tonnes de mâchefers valorisés, 5 217 tonnes de cendres et 476 tonnes de Gâteau Filtre Presse. C'est moins qu'en 2022.

#### 4) Environnement :

Sur 46 334 tonnes de mâchefers évacuées, 34 162 tonnes ont été valorisées en sous couche routière.

Une autre partie (985tonnes) des mâchefers a été envoyée en ISDND à Lapouyade, car ils contenaient un taux d'imbrûlés trop élevé.

1 413 tonnes concernent des ferrailles non valorisées et 3 664 tonnes concernent des mâchefers ferreux valorisés.

Les Analyses des rejets solides indiquent que les lots sont ou seront valorisables en matériaux alternatifs en technique routière après maturation.

Les Analyses des sols indiquent des résultats conformes.

En ce qui concerne les dépassements des valeurs limites des rejets gazeux, ils représentent environ 23 heures sur l'année pour l'ensemble des 3 lignes. La réglementation prévoyant un dépassement possible 60 heures par an.

## MESURES par Bureau BIO-TOX

*Madame SAINT DENIS , représentant la société BIO-TOX rappelle en présentation que l'incinération ne représente que 1,8 % des émissions de dioxines et furanes au niveau national. Il faut garder cela à l'esprit car les mesures effectuées autour de l'UVE ne comprennent pas uniquement les émissions de l'usine.*

*Sur les émissions de métaux et poussières,l'impact de l'incinération est aussi minime.*

*Autour de l'usine d'incinération, il y a d'autres activités industrielles, du trafic routier, des sites pollués et tout ce la peut avoir une influence sur les résultats de la surveillance environnementale.*

*Le travail de surveillance environnementale s'effectue par le biais de jauge, outil recommandé par le guide INERIS et qui est le plus utilisé autour des sites d'incinération parce qu'on va travailler sur la qualité de l'air et sur les retombées atmosphériques et que les émissions de ces usines étant de plus en plus faible il faut des outils capables de les détecter. Dans les sites urbains il vaut mieux travailler sur l'air que sur les sols.*

*Selon les données de dispersion d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, l'impact maximal de dispersion est sur l'île d'Arcins (zone non habitée, privée, et difficile d'accès où il n'y a pas de jauge).*

*Lors de la mise en place de jauge, on recueille les données météorologiques afin d'étudier les directions des vents qui ne sont pas forcément les mêmes que celles de la rose des vents.*

*Les vents sont faibles à modérés, ils viennent essentiellement de l'Est et du Sud Est.*

*En étudiant ces données, on peut en déduire que les points les plus exposés sont ceux situés au Nord -Nord -Ouest.*

En conclusion du suivi environnemental réalisé par BIO-TOX , il ressort que pour :

- les dépôts de dioxine et furanes sont faibles, en majorité non détectés, peu de variations entre 2022 et 2023 ;
- les dépôts de poussières et métaux dans les jauge en 2023 autour de l'UVE sont inférieurs aux valeurs de référence VLI (valeurs limites individuelles d'émission allemandes et suisses réglementaires) et en accord avec le référentiel INERIS d'une zone urbaine. La répartition est différente à l'émission.
- l'impact des émissions de l'UVE n'est pas mis en évidence par ces mesures.

**Messieurs GAMBIER et DEJARDIN** reprennent la présentation en exposant les chiffres clés pour 2023.

En 2023, ce sont 231 464 tonnes de déchets qui ont été valorisées énergétiquement, soit 115 GWh en électricité (besoin de 115 000 habitants), 30,7 GWh pour le réseau de chaleur et 51 411 tonnes de résidus envoyés en recyclage. Les rejets atmosphériques sont nettement en dessous des seuils réglementaires.

## 5) Compensation Zone Humide :

Concernant la compensation de la zone humide impactée par l'extension du centre de tri, un terrain de 1,56 ha a été identifié sur la commune de Bègles et fait l'objet d'un plan de gestion (dépollution, reprofilage, restauration de prairie, suivi de site et contrôle). C'est un ancien terrain agricole qui a les caractéristiques identifiées pour être réhabilité en zone humide.

Pour rappel le besoin de compensation est de 0,9 Ha x 1,5.

## **6) Travaux 2023 et perspectives 2024 :**

### **Travaux 2023 sur le centre de tri :**

- Démontage de l'ancien process ;
- Montage de la deuxième presse à balles et la deuxième presse à paquets ;
- Aménagement de l'ancien bâtiment du centre de tri avec la création d'un quai de déchargement, l'aménagement d'alvéoles de stockage et la mise en place d'une protection incendie sur zone de stockage des apports ;
- Aménagement de la Maison Rêvée.

### **Travaux 2023 sur l'UVE :**

- Mise en service du Réseau de Chaleur Industriel (RCI) entre l'UVE de Bègles et la station d'épuration du Clos de Hilde de Bègles (STEP). Les essais de livraison de vapeur ont commencé en décembre 2022. La livraison d'énergie a officiellement débuté le 22 février 2023 (démarrage de la facturation de l'énergie livrée) ;
- Continuité des travaux de montage relatif à l'ajout des filtres à manches et des systèmes d'injection réactifs et transports cendres sur chacune des trois lignes ;
- Finalisation des travaux incendie portant sur l'adjonction d'un nouveau canon automatique et le remplacement des deux pompes existantes ainsi que la mise en service de ces équipements ;
- Démarrage des travaux du nouveau traitement des effluents liquides.

### Perspectives 2024 :

- Finalisation des travaux des filtres à manche pour chacune des trois lignes et la mise en service,
- Finalisation des travaux des pompes à chaleur et leur mise en service,
- Mise en service des nouveaux équipements du traitement des effluents,
- Création d'une plateforme Belvédère et de son ascenseur pour le circuit de visite,

## **7) Demandes externes :**

### Demandes de Bordeaux Métropole :

- Demande filière des papiers d'auscultation des kinésithérapeutes et autres métiers du médical ;
- Temps d'attente pour accéder au site ;
- Beaucoup de déchets sur le quai - Causes et plan d'actions ?

### Société Privée :

- Demande arrêté d'exploitation

### Particuliers

- Barrière d'accès au bord de Garonne fermée en bout du Centre de Tri - Ne peut accéder à son carrelet,
- Demande d'informations sur l'Orgue à vapeur,
- Demande d'informations sur l'Arbre à vent.

### DREAL, Service mission conservation et restauration des espèces menacées

### **Lotus hispidus**

Le projet de modernisation / extension du centre de tri de Bègles a fait l'objet de réflexions afin d'intégrer l'ensemble des enjeux environnementaux (dont enjeux écologiques) et des contraintes techniques dans le cadre du DDAE.

C'est à l'occasion d'un suivi écologique mensuel en juin 2022 que plusieurs stations de Lotier hispide (*Lotus hispidus*), espèce végétale bénéficiant d'un statut de protection en région Aquitaine, ont été inventoriées au sein de l'emprise chantier.

De ce fait, une demande de dérogation a été déposée en octobre 2022 auprès de l'administration pour la destruction / la perturbation / le déplacement de stations de *Lotus hispidus* dans le cadre du chantier.

Un arrêté préfectoral complémentaire spécifique a été délivré le 3 juillet 2023 et un suivi environnemental est mis en place avec le prestataire Eliomys. La présence de l'espèce est intégrée à la vie du site au travers d'une démarche en 4 temps : éviter-réduire-compenser "ERC" et gérer. L'objectif est le maintien voire l'expansion de l'espèce et ce, en cohérence avec l'activité du site.

## **9) Visites de site :**

Durant l'année 2023 nous avons accueillis 1 019 personnes sur notre site pour des visites :

- Point presse "Nouvelles consignes de tri"
- Séminaires Bordeaux Métropole
- Chefs de projets de Bordeaux Métropole
- MIXENER
- Commission transition déchets de Bordeaux Métropole
- Maire de Bègles et ses conseillers municipaux
- Journée du patrimoine
- Conférence de presse - Centre de tri
- DREAL

## II/ Bilan de l'inspection des installations classées

**Monsieur Arnaud LADEPECHE**, inspecteur des installations classées à la DREAL Nouvelle-Aquitaine et référent pour le site présente le bilan des inspections pour l'année 2023.

**Monsieur LADEPECHE** indique qu'une inspection a eu lieu en mai 2023. Cette inspection avait permis de relever quelques non-conformités. Les principales sur le centre de tri concernaient les stockages de déchets tant au niveau des quais de déchargement qu'au niveau des zones après tri.  
Il y avait un surstockage par rapport aux capacités autorisées.

Certaines non-conformités liées à la sécurité incendie ont aussi été relevées. Elles étaient liées au fait que le site était dans une phase intermédiaire de travaux plus longue que prévue et qui conduisait à un fonctionnement en mode dégradé. La sécurité globale n'était toutefois pas remise en cause.

Une nouvelle inspection s'est déroulée en juin 2024, l'ensemble des points attendus sur la sécurité incendie ont été livrés et sont fonctionnels.

Concernant le stockage de déchets, un arrêté à connaissance a été déposé pour modifier les conditions de stockage prévues dans l'arrêté d'autorisation et cela de manière à revoir la zone amont du centre de tri et de pouvoir stocker les déchets qui arrivent et également une partie des déchets en balle une fois triés. Tout cela en respectant les volumes globaux autorisés et en mesurant l'impact thermique en cas d'incendie afin qu'ils restent similaires à ce qui est prévu par l'arrêté d'autorisation.

En ce qui concerne l'unité de valorisation énergétique, pas de remarques particulières sur les émissions atmosphériques. Des ajustements restent à faire au regard des nouvelles réglementations applicables depuis décembre 2023. Les résultats sur Cenon et Bègles sont positifs au regard des nouvelles valeurs limites imposées. Il y a encore des dépassements mais qui restent dans ce qui est prévu par l'arrêté ministériel qui encadre les incinérateurs. Les niveaux de rejets sont bons.

Il y a plus de difficultés sur les rejets aqueux, des dépassements étant constatés en sortie de station d'épuration et ce sur plusieurs paramètres. Par exemple en octobre 2023 sur le plomb et le zinc.

L'exploitant a indiqué que des actions avaient été mises en place avec de nouveaux systèmes de traitement. Les résultats ne sont pas pour autant à la hauteur de ce qui est attendu, l'exploitant a donc indiqué qu'un nouvel audit du système de traitement des eaux global était en cours de réalisation et que des propositions d'amélioration allaient être proposées.

**Arnaud LADEPECHE** indique que cela conduira probablement à une mise en demeure.

En ce qui concerne 2023, Arnaud LADEPECHE ajoute que l'exploitant a fourni des études relatives aux nuisances sonores comme cela lui était demandé, des documents administratifs ont été mis à jour (plan des réseaux), des suites de contrôles périodiques ont été réalisées.

### **III/ Questions diverses**

**Madame Colette GOUANELLE, représentant la SEPANSO**, évoque les mesures compensatoires liées à l'extension du centre de tri. Elle souhaite connaître la nature du terrain qui a été artificialisé ?

**Monsieur Thibaut DEJARDIN** indique qu'il s'agissait d'une zone humide.

**Madame GOUANELLE** demande à se faire préciser la nature du terrain sur lequel sont appliquées les mesures compensatoires.

**Monsieur DEJARDIN** répond qu'il s'agissait d'une zone humide en friche.

**Madame GOUANELLE** remarque que si le terrain choisi pour la compensation abrite déjà une zone humide, cela ne compense pas celle qui a été détruite.

**Monsieur DEJARDIN** précise que VALBOM a remis en état cette zone humide qui n'était pas entretenue.

**Madame Hélène CURE**, représentante de Bordeaux Métropole ajoute qu'il s'agit d'une zone anciennement occupée par du maraîchage puis laissée à l'abandon. C'était une zone humide dégradée par de la pollution (bâches plastiques). VALBOM a retiré cette pollution de manière à ce que le terrain retrouve sa nature première de zone humide.

**Colette GOUANELLE** souhaite maintenant savoir si sur la quantité de plastique reçue sur site, le pourcentage de

**Monsieur DEJARDIN** répond que la problématique du plastique porte sur sa valorisation. Dans la grande théorie, tous les plastiques sont recyclables. En réalité cela est plus facile pour certains que pour d'autres. Il faut ajouter à cela qu'il y a aujourd'hui plus de typologies de plastiques différents à traiter qui a emmené VALBOM à créer en plus des flux classiques de valorisation, un flux "développement" qui comprend tous les plastiques non triés. Ce flux va partir sur un autre centre de tri pour qu'un nouveau tri soit effectué et que les matières qui n'étaient pas valorisées avant le soit dorénavant.

**Madame GOUANELLE** demande de quel type de valorisation il s'agit ?

**Monsieur DEJARDIN** répond qu'il s'agit de valorisation matière où les différents types de plastiques vont être triés selon 7 types de résines différentes. Ces résines partiront ensuite en valorisation matière. Auparavant ce gisement était plus valorisé en valorisation énergétique.

#### **Clôture de la séance:**

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres observations, Monsieur Alain GUESDON, Adjoint au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et président de la commission, remercie les participants pour la qualité de leurs présentations et clôt la séance à 11h30.

Bordeaux, le 23 septembre 2024

Le Président,



Alain GUESDON